

QU'EST-CE QU'UNE **URGENCE** **DENTAIRE?**



Dans le contexte actuel de pandémie de **COVID-19** et de l'urgence sanitaire qui prévaut au Québec, l'Ordre des dentistes du Québec a exigé des dentistes qu'ils n'effectuent que des soins dentaires urgents. L'Ordre a donc préparé cet outil pour vous aider à déterminer ce qu'est une urgence dentaire.

En cette période de pandémie, vous pouvez consulter votre dentiste pour une **URGENCE DENTAIRE SEULEMENT.**

MON BESOIN EST-IL **URGENT?**

OUI

Si vous présentez **une des conditions suivantes**, veuillez communiquer immédiatement avec votre dentiste :

- ✓ Douleur aiguë
- ✓ Infection
- ✓ Saignement important ou prolongé
- ✓ Traumatisme buccodentaire nécessitant une prise en charge immédiate

NON

Les soins dentaires suivants doivent être reportés :

- ✗ Dent cassée ou perte d'une obturation (plombage) sans douleur associée
- ✗ Examen, nettoyage et radiographie de routine
- ✗ Ajustement/réparation de certains appareils dentaires
- ✗ Blanchiment des dents

Tout patient présentant une urgence dentaire sera traité de la façon la plus sécuritaire pour sa situation, qu'il soit porteur ou non de la COVID-19.

Pour en savoir plus, visitez le portail maboucheensante.com/covid.